

# REPUBLIQUE DU SENEGAL

=====

Un Peuple- un But- une Foi

=====



MINISTERE DE LA FEMME, DE L'ENFANCE ET DE L'ENTREPRENARIAT  
FEMININ

=====

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS ET PROGRAMMES DE  
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (CSO-PLCP)

**Note méthodologique pour la création de  
banques céréalières villageoises dans le cadre de  
la mise en de l'INPS**

Août 2013

## I- CONTEXTE

Le ministère en charge du développement sociale, conscient de l'urgence des réponses à apporter à la demande sociale des populations à la base exposées à la précarité, à la vulnérabilité, à l'exclusion sociale et aux chocs économiques et naturels qui risquent de désarticuler les processus de socialisation à l'intérieur des familles et de compromettre durablement les importants acquis enregistrés en matière d'instauration d'un cadre macro-économique viable et d'atteinte des OMD, a décidé de procéder, sans délais, à un réajustement social, à travers une nouvelle Initiative Nationale, intitulée « **Initiative Nationale pour la Protection Sociale des Groupes vulnérables** »

L'INPS se veut **un cadre fédérateur, global, intégré, participatif et décentralisé** de formulation, de coordination et d'harmonisation des actions, projets et programmes des structures administratives, des organisations de la société civile et des Partenaires Techniques Financiers en faveur de l'autonomisation des groupes vulnérables en vue de **favoriser l'impact de leurs interventions sur les conditions de vie de ces derniers.**

En vue d'assurer les conditions de réussite et de pérennisation de cette Initiative, le ministère a mis en place un Programme d'appui à sa mise en œuvre à travers un processus participatif regroupant les différents acteurs à la base. Ce processus de formulation a été également marqué par une phase pilote de mise en place d'un dispositif institutionnel et communautaire constitué d'une plateforme technique opérationnelle inclusive de tous les services déconcentrés du Ministère et d'une masse critique d'Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires « APDC » qui sont les interfaces opérationnels entre lesdits services et les populations.

Ce programme vise à contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers une approche globale intégrée et décentralisée de Protection sociale des groupes vulnérables. Ceci, à travers un dispositif communautaire de base, un renforcement des capacités techniques des groupes vulnérables et de tous les acteurs, en favorisant l'accès des groupes vulnérables à des dispositifs de prévention et de réponses aux chocs économiques et naturels, en améliorant l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base et en favorisant leur accès aux actifs économiques à travers des transferts monétaires et produits financiers directs.

Pour atteindre ces objectifs un dispositif important d'appui à la sécurité alimentaire et à la gestion préventive des changements climatiques est prévu pour atténuer les chocs.

Dans ce cadre le gouvernement du Sénégal a bénéficié du financement de la coopération japonaise d'un montant de 2 200 225 000 FCFA dont une partie est destinée à la création de banques céralières, le renforcement des capacités des OF et APDC, la sensibilisation, la communication et la vulgarisation des actions de politiques de protection sociale, l'installation et la mise en service d'unités modernes de transformation de céréales et le renforcement du dispositif de supervision et de suivi évaluation.

Ces activités seront mises en œuvre par le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat Féminin (MFEEF) à travers la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets de Lutte Contre la Pauvreté (CSO-PLCP).

Par ailleurs le Sénégal ne disposant pas de réserves alimentaires assez consistantes, la mise en place des BCV permettra aux groupements féminins structurés des zones ciblées de constituer de stocks de céréales et de niébés en vue d'assurer la soudure et de générer des revenus complémentaires.

L'opération se fera à travers les organisations de femmes au niveau communautaire.

## **II- CREATION DE LA BANQUE CEREALE VILLAGEOISE (BCV)**

La Banque Céréalière est un dispositif décentralisé de sécurité alimentaire, organisé et géré par les agriculteurs au niveau du village. C'est un outil de développement local qui permet d'associer la participation populaire à la lutte contre l'insécurité alimentaire.

La Banque Céréalière collecte et achète les céréales, les stocke, les conserve puis les revend aux populations en période de soudure à prix non spéculatif, assurant ainsi l'approvisionnement correcte de la communauté et sa sécurité alimentaire.

La mise en place d'une banque céréalière respecte un processus bien défini et nécessite un renforcement des capacités des acteurs.

### **2.1. Processus de mise en place de la BCV**

Le processus de mise en place des BCV passe par une analyse des aspects relatifs à l'expression des besoins des populations, à l'examen des résultats du diagnostic villageois, à la sensibilisation/animation, à l'organisation des bénéficiaires et à l'équipement.

#### **2.1.1. L'expression du besoin**

Le besoin de créer une banque céréalière doit être exprimé par la population concernée avec l'appui des services techniques, des autorités administratives et locales. Ces derniers interviennent pour apporter un appui technique et des informations complémentaires afin de mieux cerner les difficultés qui se posent dans la zone et les besoins exprimés par les populations. Par la suite, une demande doit être établie et adressée au MFEEF pour la recherche de financement.

#### **2.1.2. Le diagnostic villageois**

A la suite de la demande un diagnostic de la zone est nécessaire pour :

- Évaluer avec les villageois la nécessité et la pertinence de mettre en place une banque céréalière dans leur village ;

- Connaître les potentialités existantes afin de créer et de gérer d'une façon démocratique une banque céréalière de type coopératif ;
- Obtenir et confirmer des informations fiables sur la viabilité de la BC au plan organisationnel, social, technique et économique.

Un certain nombre de critères peuvent être considérés lors de la sélection des villages demandeurs :

1. le degré de vulnérabilité du village ;
2. l'absence ou l'existence d'une BC dans le village ;
3. l'expression effective des besoins par la majorité de la population ;
4. l'absence de conflits majeurs dans le village, pouvant entraver la transparence de la gestion de la banque ;
5. l'existence de conditions favorables à la participation des femmes et des jeunes à la gestion de la banque ;
6. absence ou existence d'un marché céréalière important dans les environs immédiats de la BCV.
7. Niveau d'alphabétisation et degré de participation aux séances de formation/animation des bénéficiaires;
8. les organisations femmes actives au niveau du village ;

### **2.1.3. Sensibilisation et communication**

C'est une étape indispensable dans le processus de mise en place de BCV et doit être conduite avec les autorités locales.

Des séances de sensibilisation sont organisées pour permettre aux villageois de maîtriser :

- le concept banque céréalière et ses objectifs ;
- les mécanismes de mise en place des organes de gestion de la BCV ;
- Les modalités et implications de la procédure d'implantation d'une BCV ;
- Les modalités d'accès aux produits ;
- le mode de fonctionnement de la BCV ;
- a contribution des bénéficiaires au financement de la BCV.

Ces réunions se tiennent au village avec la participation des bénéficiaires et nécessitent-la mobilisation des moyens humains, matériels, logistiques et pédagogiques nécessaires.

### **2.1.4. Organisation des bénéficiaires et réhabilitation des magasins**

L'organisation des bénéficiaires est une étape importante dans le processus de mise en place d'une BC. Dans le cadre de ce programme nous travaillons avec les organisations de femmes qui sont déjà organisées. Il s'agira de renforcer leurs capacités dans la gestion de ces banques céréalières villageoises.

Les magasins de stockages existants seront réhabilités pour abriter ces BCV. Il s'agit des magasins du CSA ou magasin villageois pour le stockage des produits semenciers.

## **2.1.5. Equipement des magasins**

Les BCV doivent être dotées d'un minimum d'équipement à savoir :

- Les palettes
- Les balances
- Les bâches
- Les sacs vides et ficelles
- Les produits phytosanitaires pour le traitement des stocks
- Les mesures traditionnelles (Tia, etc....)
- Le matériel et mobilier de bureau (table, chaises, armoire, ordinateur, etc.).

## **2.2. Organisation de la gestion de la BCV**

### **2.2.1. Les organes de gestion de la BCV**

Dans le cadre de ce projet, bien que ce soient des groupements de femmes qui sont ciblés, il est nécessaire de mettre en place un comité de gestion par son assemblée générale. Un règlement intérieur sera établi à cet effet pour un bon fonctionnement de la Banque de céréalière. Il faudra aussi renforcer les connaissances techniques des responsables pour leur permettre de mieux tenir les documents comptables et de gestion (cahier de caisse, cahier d'achat, cahier des ventes et cahier de crédit).

### **2.2.2. Formation des responsables de la BCV**

Les responsables des comités de gestion seront formés en comptabilité, gestion commerciale et gestion des stocks. L'alphabétisation fonctionnelle est un préalable étant donné que le niveau de formation de base constitue parfois un point de blocage au bon fonctionnement des organisations à la base.

En fonction des thèmes à traiter et dans le souci d'assurer un bon encadrement, les ressources humaines nécessaires et compétentes doivent être recherchées. De plus, des moyens matériels adéquats seront mis en place pour un bon déroulement des formations. Ainsi des fournitures et équipements pédagogiques seront mis à leur disposition pour des suivis rapprochés (projections audio-visuelles, figurines, le tableau papier (fleep-chart, etc.)

### III- CALENDRIER DES ACTIVITES

4 .Calendrier des activités		2013				
N°	Tâches	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
1	Signature du protocole d'accord entre la DGPSSN et le MFEEF					
2	Diagnostic villageois					
3	Sensibilisation/Communication					
4	Organisation des bénéficiaires					
5	Réhabilitation des magasins					
6	Equipement des magasins					
7	Installation des organes de gestion					
8	Formation des responsables					
9	Achat de céréales et de niébés					